

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **Basic Income Earth Network**

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris

Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

LETTRE DE LIAISON N° 28

Printemps 2001

SOMMAIRE

- ❑ **Le programme « VIVANT »** **2**
Jacques Berthillier
- ❑ **Qu'est ce que Vivant, qu'est ce qu'il n'est pas ?** **7**
Roland Duchatelet
- ❑ **Richesse, travail et revenu garanti.** **10**
André Gorz
- ❑ **Du choix de vivre simplement
à simplement le droit de vivre.** **11**
Jacky Burgaud
- ❑ **Appel aux lecteurs** **13**

Directeur de la publication : Jacques Berthillier

*Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison : 30 €/an (4 numéros)
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.*

L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Adresse e-mail : contact.aire@wanadoo.fr

Le programme Vivant

Vivant est un mouvement qui défend l'idée du versement d'un revenu de base inconditionnel et qui, pour se faire entendre, s'est constitué en parti politique en Belgique. L'AIRE, dans le cadre de ses contacts au niveau européen avec tous ceux qui militent pour l'instauration d'un revenu inconditionnel, entretient d'excellentes relations avec Vivant. L'AIRE avait d'ailleurs résumé les propositions de ce parti dans la Lettre de liaison n°21, à l'occasion des élections européennes. Le présent article reprend ce programme en le développant, précise les étapes de sa mise en œuvre et insiste sur son originalité.

VIVANT est synonyme de «qualité de la Vie».

Vivant veut donner à chacun la possibilité de son épanouissement personnel.

Ses objectifs se situent au double point de vue des *Droits de l'homme* et de *l'économie*.

I *Des Droits de l'homme*

Il n'est pas logique, dans une société où les robots fabriquent nos produits et où les aliments sont cultivés en grande quantité par un nombre très restreint d'ouvriers agricoles, de ne pas accorder un revenu minimal automatique, un revenu «de base» à chacun. Si l'on accorde droit à la vie, comment peut-on alors ne pas accorder le droit à un revenu de survie? Si le droit à un minimum vital progresse, en pratique il reste trop d'exclus et les allocations du type RMI limitent la liberté individuelle et la dignité des personnes qui en bénéficient.

I *De l'économie*

Notre système de sécurité sociale date de l'après-guerre. Il est conçu en fonction de la société industrielle où travailler dans une usine par heures fixes dans une structure hiérarchique était la norme.

Aujourd'hui, nous sommes dans une société de services où il faut donner force de vie à une multitude de petites entreprises. Ces nouveaux «chefs d'entreprise» ne sont en aucune façon comparables aux grands patrons de multinationales. En fait, la différence entre un petit indépendant et un employé ne devrait être tout au plus qu'un choix d'emploi et de statut, alors qu'aujourd'hui la différence en risques et en responsabilité est démesurée. Il faut donc repenser notre système en fonction de notre société actuelle. Parce que nous voulons garder nos acquis, l'État doit en devenir le garant là où des petits indépendants risquent de ne pas pouvoir assurer une sécurité de revenu à eux mêmes et à leurs employés.

I. *Les réformes proposées.*

Pour répondre aux objectifs précités, Vivant propose les mesures suivantes:

1. Modifier la distribution primaire des revenus en assurant un revenu minimum inconditionnel dès la naissance.
2. Détaxer le travail pour favoriser l'emploi et tout particulièrement les emplois peu qualifiés.
3. Avec l'instauration de la TVA sociale (appelée charge sociale à la consommation), supprimer les charges pesant sur le travail, réduire la prime aux importations en provenance des pays sans couverture sociale.
4. Favoriser le financement des retraites en limitant le poids des fonds de pension et en s'affranchissant des contraintes démographiques.
5. Faciliter la réduction de la durée du travail, en particulier le travail à temps partiel, sans imposer des mesures autoritaires.
6. Instaurer une assurance maladie inconditionnelle et gratuite pour chacun.
7. Simplifier et clarifier les tâches de l'État.
8. Réduire la bureaucratie et modifier les comportements.
9. Augmenter la liberté individuelle.
10. Améliorer la qualité de la vie.
11. S'inscrire dans une perspective nouvelle et novatrice.

Ce vaste programme conduirait aux mesures précisées ci après :

1. Allocation mensuelle, inconditionnelle et progressive avec l'âge :
7.500 FB par enfant 1.250 FF

- 15.000 FB à partir de 18 ans 2.500 FF
20.000 FB à partir de 25 ans 3.300 FF
30.000 FB à partir de 65 ans 5.000 FF
2. À partir de 65 ans cette allocation se substitue à la retraite de base, celle-ci pouvant être complétée par des cotisations individuelles.
 3. Parallèlement, exonération de toute cotisation sociale et de tout impôt sur le revenu en dessous de 50.000 FB de revenu mensuel (8.300 FF).
 4. Financement assuré en partie par une taxe sur la valeur ajoutée de l'ordre de 50 % au lieu de 20 actuellement, taxe à moduler par catégories de biens et de services (de 0 à 70 %).
 5. Généralisation des taxations forfaitaires sur les revenus mobiliers et immobiliers avec retenues à la source pour simplifier les déclarations d'impôts.
 6. Impôt sur les salaires mensualisés avec retenue à la source au delà de 50.000 FB mensuel 8.300 FF).
 7. Instauration d'une taxe sur les flux de capitaux (taxe Tobin) et les transactions financières.
 8. Encouragement des investissements en faveur de l'environnement et de l'écologie par des détaxations fiscales (en particulier pour le développement des énergies locales et renouvelables).
 9. Mesures à envisager en faveur des pays du tiersmonde et pour la Paix (à l'étude) et, dans le domaine politique, par l'instauration du référendum d'initiative populaire.

Évidemment ces mesures ne pourront toutes être introduites simultanément, d'où un échelonnement dans leur mise en œuvre.

II. Les étapes de la réforme

On se limitera ici à celles touchant l'économie.

1^{re} étape : Suppression de l'obligation de faire une déclaration d'impôt pour les personnes physiques.

C'est déjà le cas en Allemagne. Cela peut être appliqué en Belgique où les impôts sur le travail et les charges sociales ainsi que le précompte

mobilier sont retenus à la source et où le précompte immobilier est payé séparément.

2^e étape : Instauration d'une assurance maladie inconditionnelle et gratuite pour chacun.

Vivant pense que le droit aux soins médicaux est un droit fondamental de l'homme et que ce droit doit être inconditionnel. Or, très peu de personnes sont aujourd'hui exclues des frais médicaux et ce que l'on gagne ainsi est économiquement insignifiant comparé au budget total des soins médicaux. En outre, ce montant est plus faible que les frais d'administration pour identifier qui « a droit » et dans quelle mesure.

3^e étape : Introduction du « revenu de liberté » pour les jeunes de 18 à 25 ans.

a) Jusqu'à ce qu'ils commencent à travailler, qu'ils soient étudiants ou jeunes chômeurs, Vivant veut donner un revenu de liberté aux jeunes de 18 à 25 ans. Le montant de 15 000 FB (2 500 FF) par mois est versé directement à son bénéficiaire. Cette allocation remplace l'allocation familiale pour ces jeunes ainsi que les bourses d'études dont un grand nombre ne sont pas allouées aux parents qui en ont le plus besoin, parce que trop compliquées à obtenir ou par ignorance.

b) Pour les jeunes qui trouvent un emploi dans un secteur de services (définis plus loin), ce dernier ne peut se permettre de payer des coûts salariaux comme dans l'industrie. L'État payera donc le même montant, soit 15000 FB (2 500 FF) comme subside individuel à ces emplois, appelés « emplois S » ou « emplois services ».

4^e étape : Introduction progressive du revenu de base chez les 26-64 ans.

Le principe est le suivant : aujourd'hui, certaines personnes reçoivent un « revenu de remplacement » quand elles perdent leur emploi ou pour d'autres raisons. Concrètement, ces personnes ne peuvent pas travailler si elles veulent garder cette allocation, bien que l'on commence à voir des exceptions à cette règle. Ce sont des systèmes de «revenu de base » sélectifs qui découragent la recherche d'emploi et génèrent une grande complexité administrative. Il faut donc substituer à ces revenus de remplacement un revenu de base inconditionnel.

a- *Introduction du revenu de base de 20 000 FB par mois (3.300 FF)*

- Pour les personnes n'ayant jamais travaillé comme employé ou ouvrier (ex : parents au foyer, artistes n'ayant actuellement pas de statut social, personnes qui ont perdu leur droit au chômage, marginaux...), versement d'un revenu à chacun, qu'il ait travaillé ou non.
- Pour ceux qui ont du travail, dans un premier temps rien ne change, afin d'alléger le financement de la réforme. La répartition entre le salaire net et le revenu de base dans le système actuel et dans le système Vivant en milliers de Francs évoluerait ainsi :

	Situation actuelle	avec Vivant
Revenu du travail	45	25
Revenu de base	0	20
Revenu net réel	45	45

Situation inchangée donc pour la plupart des activités : l'employeur devrait payer le revenu de base comme il le fait déjà aujourd'hui (soit l'entièreté du salaire net + les charges sociales).

Situation nouvelle : les emplois où le revenu de base ne serait pas dû par l'employeur et donc payé par l'État sont, les activités culturelles (dont les artistes), les soins de santé, la formation et l'éducation, les personnes employées dans les cafés et restaurants, l'agriculture, les gens de maison (donc aussi l'aide à domicile de personnes âgées) et le travail dans le jardin. Appelons toutes ces activités : « emplois S » (emplois Services)

Les personnes travaillant officiellement dans un restaurant, donc pas au noir, recevront dès lors un revenu de base de l'État et le restaurateur ne devra plus payer que le complément de revenu (25.000 FB/mois dans l'exemple), comme il le fait déjà pour ceux qui travaillent au noir dans son établissement.

- Les personnes au chômage reçoivent un revenu de base en remplacement de ce qu'elles reçoivent actuellement. Le revenu de base est un peu plus faible que la moyenne des allocations de chômage, mais il s'agit ici d'un revenu de "base". Donc, tout complément de revenu est autorisé et plus facile à obtenir, plus spécialement dans les emplois de service.

b- Création de sociétés de mutation

Pour stimuler le plaisir au travail et la possibilité d'insertion de chacun, Vivant préconise la création de « sociétés de mutation », ayant pour but d'accueillir tous ceux qui souhaitent changer d'emploi ou qui désirent retrouver du travail.

Toute personne étant « licenciée » par une entreprise serait inscrite automatiquement à l'une de ces sociétés, en sachant que Vivant veut remplacer le concept de licenciement par la notion de « mutation » ou un autre nom qui fait ressentir que changer de travail est une chose « normale ». Ces sociétés de mutation pourraient être un champ d'action nouveau pour les syndicats. Elles s'occuperaient de formation, de travail intérimaire pour les communes, pour l'État, pour des sociétés privées et pour des particuliers. Elles regrouperaient en partie les activités des entreprises de travail intérimaire.

Elles seraient financées par le revenu de base de leurs employés, par les indemnités de licenciement payées par les entreprises aux personnes licenciées et par les ventes de services résultant du travail fourni par leurs employés. D'après Vivant, ceux qui le désirent pourront plus facilement retrouver un emploi ou un emploi complémentaire, puisque le coût du travail sera diminué du montant du revenu de base dans les emplois de service. En effet, il reste beaucoup d'activités où l'on manque de personnes (petites réparations, éducation, soins, activités culturelles...).

c- Création d'une aide sociale particulière

Pour les cas de personnes qui ne sont pas dans la possibilité de travailler et qui se trouvent en réelle difficulté, même avec le revenu de base, Vivant prévoit la possibilité d'un complément d'allocation.

5^e étape : Au niveau européen transfert sur la consommation des charges sur le travail.

On constate que, depuis quelques années, la sécurité sociale n'est plus intégralement financée par le travail. Cette tendance est inéluctable la part de la population au travail ne cessant de diminuer dans la population totale. En outre, dans une société où les services occupent une part croissante les charges sur les salaires et les taxes sur le travail détruisent la qualité de la vie, puisque les gens sont pénalisés quand ils travaillent les uns pour les autres. Il faut donc changer radicalement les bases d'imposition en augmentant la taxe sur la consommation (TVA

sociale) et en diminuant parallèlement les charges sur le travail, de sorte que les prix à la consommation restent les mêmes. Cette mesure, évidemment, pour ne pas fausser la concurrence intra communautaire, ne peut s'appliquer qu'à l'échelle de la CEE.

En fait, c'est uniquement le type de taxe qui change. Pour le consommateur ainsi que pour les revenus de l'État, rien ne change à condition que le produit soit fabriqué en Europe. À ce propos, Vivant illustre le cas du verre de Bière, produit particulièrement sensible en Belgique.

	situation actuelle	avec Vivant
TVA	8,5 FB	25,0 FB (TVA sociale)
impôts et charges sur le travail	16,5	0
coûts réels et bénéfice	25,0	25,0
Prix de vente	50,0	50,0

Dire que c'est le consommateur qui paie au lieu du producteur ou du revendeur est un discours insensé : le consommateur paie toujours. Lorsque les matières premières augmentent de coût, les prix de vente sont adaptés : donc le consommateur paie (pensez au prix du mazout). Même chose si d'autres composants du prix de revient augmentent : le prix de vente monte et le consommateur paie. À la limite, le consommateur n'achète plus et l'entreprise ferme ses portes à cause de coûts trop élevés. Il est donc très important pour la bonne marche des entreprises que le pouvoir d'achat et le niveau des prix restent corrects.

6^e étape : Très forte réduction, voire abolition de toute taxe sur les services

Il est possible de détaxer totalement (ou presque totalement) les services, en ayant une taxe suffisamment élevée sur les matières premières. La situation est la même dans l'industrie du bâtiment : on peut lever des taxes sur les matières seulement, ce qui incitera les gens à ne plus construire eux mêmes mais à utiliser des professionnels. De plus, la récupération de ces matériaux deviendra alors intéressante et l'on aura moins tendance à les jeter au container.

Financement

Pour chacune de ces étapes Vivant chiffre le coût de la réforme et son financement. Nous ne les reprendrons point ici pour ne pas alourdir l'exposé. Hormis l'instauration de la TVA sociale et la création d'une taxe sur le CO₂, sur les mouvements de capitaux et les transactions financières, les mesures de financement proposées restent classiques et n'accroissent que faiblement le budget de l'État, car de la plupart des charges supplémentaires à engager sont financées par des transferts d'imposition ou par des économies sur certains postes du budget. Rappelons que le revenu de base versé aux actifs, implicitement compris dans les salaires payés par les entreprises, ne génère aucune dépense complémentaire exceptée pour les emplois services. Par là même, le recours (selon les propositions de l'Aire) à un emprunt à faible taux et à durée illimitée pour le financement de la phase de démarrage n'est pas évoqué, car non nécessaire, puisqu'aucun revenu supplémentaire n'est versé aux actifs.

III Incidences sociales et économiques

On ne développera pas ici les avantages liés à la distribution d'un revenu inconditionnel, bien connus de nos lecteurs, à savoir principalement :

- pour l'individu : en toutes circonstances la garantie d'un minimum de sécurité, une dignité reconnue, la valorisation de l'activité non rémunérée, une confiance renforcée en l'avenir, un encouragement à la prise de risques, une plus grande liberté dans la recherche d'un emploi, un pouvoir de négociation renforcé face à l'employeur...
- pour la collectivité : la fin de l'assistanat, l'allègement de la bureaucratie, une plus grande transparence dans la redistribution des revenus, la fin des passe-droits, une moindre influence des groupes de pression et du clientélisme.

En revanche, on insistera sur les spécificités du programme Vivant liées à la prise en charge par l'État du revenu de base pour les "emplois services" et l'introduction de la TVA sociale.

a- Les effets spécifiques du programme Vivant

Effet 1 : Le coût du travail pour l'employeur diminue fortement et encore davantage dans les « emplois service », alors que le revenu net de l'employé reste le même.

Effet 2 : Parce qu'il n'y a plus de charges sur le travail les possibilités de travail augmentent fortement et la différence entre le travail au noir et le travail normal disparaît.

Effet 3 : Parce que le travail devient moins cher, les entreprises restent dans le pays plutôt que de se délocaliser vers les pays à bas coûts salariaux. Parallèlement, les produits importés en provenance de pays sans législation sociale payent la même TVA sociale que les produits fabriqués sur le territoire.

Effet 4 : Celui qui embauche ne paie les charges sociales qu'au moment de la vente, donc après avoir récupéré le coût de son investissement en main d'oeuvre.

Effet 5 : La TVA peut être adaptée par type de produit, contrairement aux impôts sur le travail qui, en principe, sont les mêmes quel que soit le produit fabriqué grâce à cc travail. En jouant sur les taux de TVA l'État peut promouvoir l'accès à certains produits ou services (par exemple l'enseignement, les soins,...), voire même le mettre à 0 pour certains services. En revanche, sur des produits nuisibles pour l'environnement ou sur les articles de luxe le gouvernement peut décider d'augmenter sélectivement le taux de TVA.

Effet 6 : La retraite de base financée par la TVA sociale est assise sur la consommation de la totalité de la population. Donc les difficultés de financement liées aux déséquilibres démographiques disparaissent.

b- Quelques interrogations

Pour notre part, quelques interrogations subsistent. Par souci d'économie budgétaire les salariés en activité ne bénéficient d'aucun avantage direct puisque le revenu de base est implicitement inclus dans leurs salaires. Dès lors, pour un chômeur peu qualifié l'incitation au travail risque d'être insuffisante. En particulier pour un père de famille de deux enfants avec une mère au foyer le supplément de revenu est relativement faible eu égard au travail fourni :

allocations versées sans emploi :

2 adultes, 2 enfants soit

$2 \times 20\ 000 + 2 \times 7\ 500 = 55.000\ \text{FB} (9\ 200\ \text{FF})$

revenu versé avec 1 emploi :

1 adulte, 2 enfants, 1 salaire soit

$20\ 000 + 15\ 000 + 35\ 000 = 70\ 000\ \text{FB}$,

soit seulement 15 000 FB en plus (2 500 FF).

Pour Vivant cela aura effectivement pour conséquence de réduire l'offre de travail et, dans la situation présente, d'assurer un meilleur équilibre entre l'offre et la demande sur le marché. Si à terme la demande venait à dépasser l'offre cela renforcerait le pouvoir des salariés et conduirait les employeurs à augmenter les salaires, d'où une nouvelle situation d'équilibre.

- Comme le revenu de base est tantôt payé par les entreprises (situation générale), tantôt par la collectivité (emplois services ou personnes sans activité), avec passage plus ou moins fréquent d'une situation à l'autre, la collectivité doit suivre le statut des bénéficiaires, d'où un alourdissement de la gestion du système. C'est, en fait, le prix à payer de la non généralisation du revenu de base dans la phase de démarrage.
- La très forte imposition de la consommation (taux de base 50 %) risque de conduire à une importante évasion fiscale.

Effectivement Vivant en est bien conscient. D'où l'exonération ou la très faible imposition des services, activités pour lesquelles les fraudes sont aisées car les contrôles difficiles. En revanche, Vivant prévoit le renforcement et la concentration des contrôles sur la vente des produits, afin de limiter au maximum les transactions sans factures, avec mise en œuvre de sanctions très sévères en cas d'infractions.

La contrainte européenne

Si le premier pilier du programme Vivant repose sur l'allocation d'un revenu de base inconditionnel, le second est celui de l'instauration de la TVA sociale. Or celui-ci ne pourra voir le jour qu'à l'échelle européenne, ce qui nécessairement prendra du temps, voire même beaucoup de temps. C'est précisément l'une des raisons pour laquelle Vivant s'est constitué en parti politique, façon la plus sûre de provoquer les partis traditionnels, de les amener à réagir et à proposer à leur tour des idées novatrices.

Jacques Berthillier

Qu'est ce que Vivant ? qu'est ce qu'il n'est pas?

Roland Duchatelet, président fondateur du parti Vivant, nous explique les raisons pour lesquelles il a fondé son parti. Il nous le présente ici de façon très vivante en nous précisant ses objectifs.

Commençons par ce que Vivant n'est pas... Vivant n'est pas un parti politique dans le sens traditionnel du terme c'est-à-dire que ce n'est pas un parti qui recherche du pouvoir, qui recherche de l'argent, qui doit avoir un avis sur tout, qui a une structure très hiérarchisée et rigide. Tout cela, ce n'est pas Vivant.

En fait, Vivant, c'est essentiellement un nouveau courant de pensée. C'est un mouvement qui a choisi la participation aux élections comme moyen de faire pression sur les autres partis politiques entre autres, et sur la société civile, pour faire entrer ses idées dans la société.

C'est une structure qui doit être efficace mais aussi conviviale (là aussi ce doit être essentiel pour le mouvement Vivant) et également avec un contrôle démocratique de la base. Un contrôle démocratique ne signifie pas que toutes les décisions doivent être prises démocratiquement. Cela veut dire par exemple que si des gens dans le mouvement ne sont pas performants, s'ils abusent de leur position, à ce moment là, la base peut démettre ces personnes. C'est donc une démocratie de contrôle et non pas une démocratie décisionnelle.

Tout n'est pas décidé démocratiquement chez Vivant. Ce serait bien trop lourd et peu efficace. Sociologiquement parlant, Vivant regroupe quatre types de personnalités qui sont très différentes.

1^{er} type de personnes

Les humanistes, les philosophes, ceux qui recherchent chez Vivant l'aspect social, humaniste, la convivialité, cette manière de transcender le matériel d'aujourd'hui et qui vise plutôt le spirituel, etc. Cela est la première catégorie de personnes qui a rejoint le mouvement Vivant.

2^e type de personnes

Entièrement différentes des premières : les mathématiciens, les économistes, qui voient dans Vivant un système économique formidable qui doit permettre un tas de choses, et qui est un bon

moyen pour bien faire tourner le système, considérant que Vivant est beaucoup mieux que ce qui existe aujourd'hui au niveau technique et économique. Donc, c'est un public très différent du premier.

3^e type de personnes :

Celles qui voient dans le système Vivant un tas d'avantages pour elles mêmes. Les artistes par exemple, qui ne devront plus aller au chômage, ne seront plus inquiétés par une multitude de démarches et de paperasseries administratives pour être reconnus dans une catégorie et avoir un statut. Les indépendants qui, avec le système Vivant, pourront facilement recruter des gens pour deux heures par jour ce qu'ils ne peuvent pas faire aujourd'hui. Il s'agit donc ici de personnes qui voient surtout les avantages pratiques pour elles mêmes.

4^e type de personnes :

Celles qui veulent surtout rejoindre un mouvement nouveau qui fait des choses et qui, à la limite, s'intéressent beaucoup moins au contenu qu'à l'ambiance et au mouvement. Ce sont les gens qui vont dans les rues distribuer des tracts, coller des affiches, qui veulent de l'action, de l'ambiance, etc.

Ce qui est important, c'est que chacun d'entre nous puisse se reconnaître dans un de ces types ; mais il doit être bien conscient qu'il va côtoyer des personnes qui sont venues chez nous pour des motifs totalement différents des siens et que, dès lors, il doit avoir une certaine tolérance vis-à-vis des personnes qui ont d'autres intérêts, d'autres motivations. C'est important de le dire aussi quand on a des réunions avec des membres de Vivant. En fait, Vivant est constitué d'un amalgame de personnes qu'on ne retrouve pas dans les autres mouvements politiques. Ces derniers ont plutôt un même type de personnes. En outre, on a des gens qui viennent de tous les horizons, tant du point de vue professionnel que social.

Quel est le but du mouvement ?

Notre but, c'est une seule chose : rendre la population plus heureuse, donc, la qualité de la vie !

Les premiers tracts, qui ont été distribués pendant les vacances d'il y a deux ans, montraient qu'il fallait profiter de la vie. C'était un anachronisme total dans la scène politique. À cette époque, c'était l'affaire Dutroux, la crise du chômage, etc... qui occupaient la une

des journaux et maintenant, à la veille des élections, les autres partis commencent à s'orienter vers la recherche d'une qualité de vie.

Notre but est donc de rendre la vie plus heureuse, d'abolir une série de lois inutiles qui rendent la vie difficile et même impossible.

Quels sont les moyens ?

Les moyens que Vivant met en oeuvre pour aboutir à une meilleure qualité de vie, sont :

- le revenu de base
- la liberté individuelle
- la démocratie directe

Finalement, ce que Vivant a fait, au niveau plutôt technique, c'est un re engineering de la société. En Belgique, selon des enquêtes, il y a plus de la moitié de la population active qui travaille contre son gré qui n'aime pas aller travailler. C'est une aberration, c'est une catastrophe !

Dans 50 ans ou dans 100 ans, on racontera qu'il y avait en l'an 2000 plus de la moitié de la

population en Belgique qui travaillait sans aucun plaisir et on comparera cela comme nous le faisons aujourd'hui lorsque nous regardons la situation d'il y a 150 ans avec ces gosses qui devaient travailler 12 heures par jour, 6 jours par semaine. C'est aujourd'hui devenu impensable et pourtant, dans 50 ans, il sera impensable que la majorité de la population aille travailler contre son gré.

C'est pour cela qu'il faut repenser la société totalement.

Il faut donc, pour ce faire, fixer d'abord les objectifs puis mettre en oeuvre les moyens pour atteindre ces objectifs.

Analyse des besoins de la population (basé sur une étude de Mazlov)

- Survivre (besoin le plus fondamental chez l'être humain : se défendre pour sauver sa vie)
- Avoir à boire et à manger et un toit sur sa tête
- Basic instinct (la sexualité)
- Sécurité physique (ne pas être agressé, par ex), sécurité pour l'avenir : avoir un revenu et sécurité grâce à la justice.

En fait, l'individu va rechercher le droit et la justice quand il aura à boire et à manger.

- La reconnaissance sociale (il va essayer d'être reconnu, d'être apprécié, le regard de l'autre prend de l'importance. Beaucoup de personnes, dans notre société, sont en recherche de reconnaissance.)
- Recherche du plaisir personnel

Cette évolution progressive d'un besoin à l'autre est fondamentale. En effet, on ne va pas rechercher la sécurité dans la justice si on n'a pas de quoi manger.

Si la pauvreté s'installe au point que ce besoin fondamental qu'est de boire, manger ou se loger n'est pas satisfait, c'est très mauvais pour la société. En conséquence, on tarde à évoluer vers les besoins suivants.

Si la criminalité augmente autour de nous, c'est le même scénario. La recherche d'une reconnaissance sociale, qui est le stade suivant, ne sera pas développée.

S'il n'y a pas de justice ou si la justice ne fonctionne pas bien, comme c'est le cas dans notre pays, c'est très négatif pour l'évolution de ce pays.

Il faut donc remédier à tout cela avant de pouvoir passer aux stades suivants.

C'est pour cela que Vivant ne se soucie pas seulement d'agir au stade de la reconnaissance sociale ou du plaisir personnel mais aussi à tous les autres niveaux de besoins pour permettre justement aux gens d'aller plus loin.

Analyse de la situation actuelle

La reconnaissance dans la société : les chômeurs, aujourd'hui, sont considérés comme des citoyens de second rang. Ils n'ont pas la même valeur que les autres dans la société. Ce n'est pas bon parce que cela crée une dualité... Il faut qu'il n'y ait plus de chômeurs. Cette notion, ce statut doit disparaître.

La liberté : aujourd'hui, avec la législation sociale qui existe, quand deux personnes isolées décident de vivre sous le même toit, leur allocation de chômage diminue. Si en plus, elles sont

surprises à donner un coup de main à un voisin, elles sont rayées du chômage.

Toutes ces lois compliquées et multipliées à outrance entravent la liberté individuelle.

L'éducation : elle est totalement focalisée sur l'emploi. Qu'est ce que vous allez faire plus tard « pour gagner de l'argent » ? Est ce cela la finalité de la vie ? Gagner de l'argent ? Vivant dit NON, ce n'est pas ça, la finalité de la vie.

Vivant constate que nous vivons, en fait, dans une culture de labeur plutôt que dans une culture de joie de vivre.

Solutions proposées par Vivant

Le revenu de base solutionne en partie :

les besoins matériels,

la sécurité, car la personne n'ira déjà plus voler pour se nourrir.

Ce qui revient à dire que les agressions induites par le besoin de survie ou de boire et manger n'existent plus.

la reconnaissance sociale. Donner à chacun et inconditionnellement un revenu de base est un droit de l'être humain dans la société où le revenu de base est introduit. Alors que le chômage est beaucoup plus ressenti comme une aumône qui est conditionnée par des contrôles.

la liberté de chacun : liberté de changer d'emploi, liberté de faire une pause carrière sans se mettre dans une insécurité financière, liberté d'élever soi même ses enfants, etc.

Ré-orienter l'éducation,

Remettre en place une justice efficace,

Introduire le référendum.

Vivant est aussi un Mouvement pour les droits de l'homme. Dans les Droits de l'homme, il est dit que l'homme a droit à la vie. Or, une vie sans un

revenu de subsistance ne peut pas être vécue avec qualité.

Pour Vivant, reconnaître que l'homme a droit à la vie, implique automatiquement qu'il faut lui donner un revenu de subsistance.

Dans les Droits de l'homme, il est aussi dit que l'homme a droit au travail (dans la Constitution belge aussi). Le travail implique deux choses, un revenu et une occupation intéressante.

Vivant pense qu'il est absolument nécessaire pour la reconnaissance sociale de chacun et pour son épanouissement personnel que l'homme ait vraiment droit au travail dans le sens large du terme. Les gens doivent pouvoir se sentir libres dans leur choix et dans le rythme de leur travail.

Le droit à la protection de la vie privée : Vivant s'insurge contre ces lois de contrôles pour des chômeurs vivants sous le même toit.

Le droit à la sécurité, etc...

Vivant se fait donc le défenseur des droits de l'homme parce qu'aujourd'hui, dans notre société, en pratique, ceux-ci ne sont pas assez respectés.

Le capital social : un autre aspect mis en évidence par Vivant

Vivant se penche sur la motivation de l'être humain d'une façon totalement différente de celle du gouvernement actuel. Celui ci part du principe qu'on ne peut pas faire confiance aux gens. Il faut donc contrôler et sanctionner.

Comparons cela avec l'éducation de nos enfants. Bien sûr qu'il faut contrôler et sanctionner parfois mais, il faut surtout leur faire confiance pour qu'ils puissent jouir d'une expé-

rience en pleine connaissance de cause. VIVANT, beaucoup plus que les autres mouvements, a confiance en l'être humain, il croit dans ses potentialités et met tout en œuvre pour les développer et les concrétiser.

Imaginez que vous soyez un jour égaré dans un coin perdu et que vous demandiez le chemin au premier venu. Lui ne vous connaît pas et pourtant, spontanément, il vous renseignera.

Il n'est pas payé pour faire cela et, cependant, vous attendez de lui qu'il vous réponde.

C'est cela le capital social ! Les gens qui s'entraident spontanément les uns les autres.

Vivant pense qu'il faut stimuler ce comportement chez l'être humain. C'est pour cette raison qu'il donne à chaque individu les outils nécessaires c'est-à-dire le revenu de base, plus de

liberté, davantage d'occupations et qu'il lui rappelle que la finalité dans la vie, c'est de se sentir bien et de s'entraider, ce qui apporte du plaisir et de la joie de vivre.

*Conférence donnée par Roland Duchatelet
fondateur et président de Vivant
le 24 janvier 2000*

Richesse, travail et revenu garanti

Dans cet article André Gorz considère le développement des facultés humaines comme une richesse essentielle qui relève de la « production de soi ». Or, l'acquisition de cette richesse, qui exige beaucoup de temps, ne peut s'assimiler à une quantité de travail mesurable comme celle incluse dans une marchandise. D'où la nécessité d'allouer à chacun un revenu décompté du travail dont le financement sera assuré par l'émission d'une monnaie de consommation.

Considérer le développement des facultés humaines comme création de richesse, c'est abandonner une conception marchande utilitaire économiste de la richesse. Prendre le développement humain comme fin en lui-même, c'est dire qu'il vaut par soi, indépendamment de son utilité économique immédiate. C'est en « n'étant pas » fonctionnel au procès de production immédiat qu'il va féconder l'orientation, la finalité, la nature de la production et des échanges économiques, et les « mettre à leur place ». S'il est seulement fonctionnel à la production économique, il engendra des individualités aplaties, mutilées, inaptés au loisir, sauf aux loisirs consommables sous forme de marchandises (cf. dans le dernier Rifkin, les chapitres sur la commercialisation de la culture et l'industrie du loisir).

Les facultés cognitives, esthétiques, imaginatives etc. exigées par la mutation du mode de production ne s'apprennent pas par la formation professionnelle accélérée, ni par l'enseignement scolaire. Elles relèvent de ce que j'ai appelé le « travail de production de soi » et celui-ci demande du temps. Dès à présent le temps, formellement « hors travail », de la production de soi dépasse, et de loin, le temps de travail immédiat. Pour être à la hauteur des exigences de leur travail immédiat une proportion forte et rapidement croissante d'actifs doivent avoir des capacités et des dispositions qui dépassent de loin celles que leur travail immédiat exige d'eux. Une tension croissante apparaît ainsi entre le

travail immédiat et le travail de production de soi qu'il implique, la temporalité de l'un et de l'autre. L'importance du travail de production de soi tend à l'emporter, et de loin, sur celle du travail immédiat et le sens de la vie à se déplacer vers le premier. Il devient factuellement impossible de considérer que seul le travail immédiat produit de la richesse et que seul le temps de travail immédiat donne droit à un revenu. Impossible également de faire dépendre la hauteur du revenu de la quantité, mesurée en heures, de ce travail. La majorité de la population active, d'ailleurs, n'occupe plus un emploi stable à plein temps et chez les moins de 35 ans la majorité ne désire plus ce genre d'emploi, préférant une vie multidimensionnelle, multiactive, polycentrique...

L'importance tendanciellement prépondérante du travail de production de soi agit comme un poison lent sur le rapport salarial, mine la notion de « travail » et la « loi de la valeur ». Le travail de production de soi, en effet n'est pas réductible à une quantité de « travail simple, travail abstrait » comparable à, et échangeable contre n'importe quel autre travail. Son produit et son rendement ne sont pas mesurables. Il n'a pas de valeur d'échange calculable, n'est pas marchandise. La place qu'il occupe la place qu'occupe le développement des connaissances, capacités, qualités personnelles, aptitudes aux échanges, aux coopérations, etc. confère légitimité et crédibilité à l'exigence d'un revenu

découplé du "travail" et rend attentif à toutes les richesses qu'elles non plus, ne sont pas mesurables selon un étalon universel ni échangeables les unes contre les autres. Ce qui est le cas notamment de la vie, de la culture, du tissu relationnel et de la nature qui est fin en elle-même du point de vue esthétique, bien commun universel du point de vue social et force productive du point de vue économique.

C'est précisément parce qu'il devient incontournable que le droit au revenu découplé du travail est combattu par le Medef avec la plus grande énergie. Entre autres formes il prend actuellement celle du revenu parental d'éducation (un an avec 80 % du salaire pour chaque enfant en Suède, le partage de cette année entre la mère et le père étant sur le point d'être exigé) et, d'autre part, la forme du droit au congé « formation » (un an au Danemark) le contenu de cette "formation" n'étant pas prédéterminé. À creuser, également, le droit, envisagé en France, à 20 années de "formation" au cours de la vie de chacun avec droit à un revenu non encore défini. Claus Offe propose une formule qui revient à peu près au même : toute personne ayant droit à un « compte sabbatique » égal à dix années de revenu de base. Après accomplissement de sa scolarité obligatoire elle pourra, à sa guise, prendre un total de 120 mois de congé par fractions ne dépassant pas six mois.

Il faut savoir exploiter les brèches qui s'ouvrent dans la logique du système pour les élargir. Le statut du travail de production de soi, la définition, la production, les modes de trans-

mission, de partage et de mise en commun du « savoir », la tendance qu'a le capital à le privatiser et monopoliser pour en faire la source d'une rente, tout cela est désormais l'enjeu d'un conflit central. Reconnaître les richesses non commercialisables, non monétarisables, les rendre librement accessibles à tous, en interdire la privatisation monopolisation valorisation capitalistes, tout cela exige que le droit à un revenu suffisant cesse de dépendre du travail immédiat et de sa quantité, en voie de rapide décroissance.

Au bout du compte, un revenu suffisant garanti à tous ne pourra rester longtemps un revenu de transfert. On ne voit pas sur quels revenus primaires il serait prélevé quand le volume du travail immédiat ne cesse de se contracter et que sa part dans le PIB ne cesse de diminuer. Vouloir le prélever sur les revenus du capital et de la fortune est un contre sens quand le travail et les revenus du travail régressent, les revenus du capital ne peuvent augmenter, comme ils l'ont fait dans les années récentes, que grâce au gonflement d'une bulle spéculative à l'implosion de laquelle on assiste actuellement. Croire qu'on peut indéfiniment gagner de l'argent avec de l'argent placé en Bourse et que celle-ci peut par elle même créer de la monnaie et de la richesse est une stupéfiante stupidité dont Alain Mine n'a pas, hélas, le monopole.

Bref : au bout du compte, un revenu de base suffisant garanti à tous ne pourra être servi que comme revenu primaire par émission d'une monnaie de consommation.

André Gorz

Du choix de vivre simplement à simplement le droit de vivre...

Réflexions pour un statut de créateur d'activité en zone rurale ou ailleurs.

La bureaucratie nous envahit, tant pour distribuer des aides de plus en plus ciblées que pour démarrer une petite entreprise. L'auteur rapporte ici son vécu. Cela nous encourage à plaider pour une simplification des tâches administratives, aussi bien au niveau de l'État avec la distribution d'un revenu d'existence inconditionnel qu'à celui de l'entreprise, dans sa gestion quotidienne.

Au cours de l'année 1995, des événements familiaux et professionnels me laissent pratiquement sans ressources, seul et dans l'impossibilité de payer un loyer « normal ».

Mes recherches pour trouver un logement à la mesure de mes moyens me conduisent rapidement loin de la ville. Un ami parle de moi à son propriétaire (je vous épargne les détails) et me

voilà locataire d'une vieille ferme dont seul le toit remplit sa fonction d'abri. Je ne sais pas encore où cela me conduira mais il y a du bâtiment, un peu de terre et beaucoup de silence. Le lieu idéal pour poser ma valise.

J'ai 47 ans, le constat est fait : jamais je ne reprendrai mon ancien travail (cadre commercial dans le bâtiment). Comment faire maintenant pour vivre avec à peine plus de mille francs par mois ? Une idée s'impose immédiatement : limiter mes besoins à l'indispensable et faire l'inventaire de mes capacités et de mes savoir faire. Il ne reste plus qu'à mettre tout cela en pratique. Je commence immédiatement un jardin, je fais mon pain, j'installe un poulailler, je parcours les bois aux alentours en quête de champignons, de châtaignes. Au bord de l'océan tout proche de multiples coquillages délicieux s'offrent à moi. L'autonomie alimentaire est vite acquise. Mes compétences en matière de bricolage me permettent de rendre mon logis presque habitable pour l'hiver qui approche. Je suis heureux, je prends beaucoup de plaisir à accomplir ces multiples tâches et à traquer mes habitudes de consommation. Dans ma tête je commence à devenir un homme libre.

Toutefois, vivre avec si peu d'argent reste problématique. Le Système d'Échange Local créé avec quelques amis ne permet pas de payer l'essence ou le téléphone. La nécessité de créer une ressource financière est réelle. J'envisage la création d'une entreprise individuelle de services liés au bâtiment. Depuis des mois, il faut bien jouer le jeu, les stages ANPE, chambre de commerce, re-motivation des cadres en recherche d'emploi, conduisent tous au même constat : soit on est salarié, soit on crée une entreprise dont la taille est suffisante pour financer les structures administratives rendues nécessaires par la complexité des textes et règlements à appliquer. Les aides à la création d'entreprise sont réservées aux projets répondant à ces normes et qui plus est aux bénéficiaires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) qui pourraient justifier d'un financement propre suffisant. Là on frôle l'absurde. De toute façon, je ne suis pas au RMI et je n'ai pas l'intention de créer une entreprise à visée capitaliste, je ne recherche qu'un revenu d'autonomie, complément d'un mode de vie autonome et je souhaite sortir de la dépendance que génère l'assistanat.

Au fil du temps je découvre les dispositifs dont pourrait bénéficier l'employeur qui déciderait de m'embaucher et je commence à imaginer devenir mon propre employeur.

Au quotidien je continuais à expérimenter une autre façon de vivre, mes amis appréciaient particulièrement le pain que je fabriquais. Cette activité a pris rapidement de l'ampleur. Ma compagne disposant d'un petit capital investit dans un four qui permet la cuisson de 20 kg de pain. Je sais maintenant ce que je veux faire. J'entreprends une auto formation en visitant ou en allant travailler avec des "boulangers" dont certains sont organisés en association loi 1901. J'entrevois là un début de réponse à ma recherche de statuts. Créer une association, ça, je sais faire, rien de plus simple et je l'ai déjà expérimenté pour le S.E.L., en devenir le salarié c'est une autre aventure qui commence.

Le temps a passé, j'ai à ce moment là 50 ans et je peux demander ou plutôt mon employeur peut demander à bénéficier d'un contrat initiative emploi (CIE). Ce type de contrat peut être adopté pour une durée hebdomadaire de 16 heures.

Nous sommes fin 1998, je suis en ASS (allocation spécifique de solidarité). Grâce au réseau déjà créé, constituer l'association est une simple formalité. Pendant ce temps je continue de me former, sur le tas, bénévole dans l'association, mes frais de déplacement pour les livraisons me sont remboursés, le chiffre d'affaire augmente et devient suffisant pour envisager mon embauche en CIE. La signature du contrat et de la convention avec l'ANPE sont facilement et rapidement réglés. Les aides, 3 000 F pour le premier trimestre, permettent de faire face au premier appel de cotisations pour l'URSSAF et aux autres charges. Depuis les ressources propres de l'association ont toujours suffi à faire face.

Vu comme cela, rien de plus simple, mais la mise en œuvre révèle que pour une aussi petite entreprise, 100 000 F de chiffre d'affaire, 36 000 F de salaires versés, les documents, déclarations et autres démarches sont les mêmes que ceux demandés à une entreprise qui emploierait 500 à 1 000 personnes. La disproportion entre la taille de l'entreprise et les compétences requises sur le plan administratif est énorme. Il faut se former, passer beaucoup de temps... Pour couronner le tout fin 1999 le fisc impose à toutes

les associations de demander à connaître leur situation d'un point de vue fiscal. Nous voilà épinglés comme organisme à but lucratif « quand bien même l'organisme en tant que tel ne ferait pas de bénéfiques » ce sont les termes exacts employés. À ce titre nous serons donc soumis à la taxe professionnelle et à l'impôt sur les sociétés. Il ne reste plus qu'à devenir comptable pour prouver à cette administration que nous ne faisons pas de bénéfiques donc que nous n'avons rien à payer. Pas difficile, comme je ne suis employé que 20 heures par semaine, je peux faire du bénévolat le reste du temps pour satisfaire toutes ces demandes...

En conclusion, être indépendant en ne revendiquant qu'un petit revenu, c'est possible à condition d'y consacrer beaucoup de temps et

d'avoir une polyvalence digne d'un bac + 6. Si aujourd'hui je milite à ASPAARI (Association de Soutien aux Projets Atypiques) c'est pour démontrer l'absurdité d'un système qui empêche la plupart du temps l'émergence de projets d'autonomie économiquement vivables et humainement valorisants. Payer des charges sociales en rapport avec mon revenu et au même niveau que n'importe quel employeur auquel je serais subordonné ne me paraît pas relever de l'utopie et me paraît plus utile pour la société que de maintenir en situation précaire des dizaines de milliers de personnes qui de toute façon n'accepteront pas ou plus la condition de « salarié subordonné ».

Jacky Burgaud

paru dans Alternatives Rurales

Appel aux lecteurs

Nous demandons à nos adhérents et à nos lecteurs de bien vouloir nous aider dans notre tâche de diffusion : qu'ils veuillent bien solliciter leurs amis et correspondants pour qu'ils viennent nous rejoindre. Plus nous serons nombreux mieux nous serons à même de nous faire entendre.

Abonnement à la <i>Lettre de liaison</i>	200 F/an
Membre actif	400 F/an
Moins de 30 ans	200 F/an
Chômeur	100 F/an
Autre soutien financier.	

Les prochaines réunions de l'AIRE se tiendront
de 14h30 à 17 heures, salle 215, 2^e étage.
Maison des Sciences de l'Homme, 54 boulevard Raspail, Paris

Tous les adhérents et correspondants de l'AIRE y sont cordialement invités

Mercredi 12 septembre
Mercredi 10 octobre
Mercredi 14 novembre
Mercredi 12 décembre